

AFM - Audition publique
Mercredi 28 mars 2007

Je passe la parole à Michel Delcey qui préside la commission d'audition.

- M. Delcey : Il m'est demandé de clore cette audition publique. C'est un exercice symbolique car c'est la rédaction de l'audition qui sera la véritable clôture.

Il nous reste encore du travail pour cela.

Quelques mots pour vous dire comment nous souhaitons travailler.

La commission a un objectif aussi ambitieux que clairement affiché par les organisateurs de cette audition.

Que les familles et les usagers puissent accéder le plus rapidement possible aux aides techniques et que les recommandations puissent améliorer les pratiques, faire évoluer la Réglementation si nécessaire

Vous avez produit beaucoup d'éléments pendant ces deux jours, je voulais vous en remercier.

Vos apports ont reposé sur beaucoup de réalités,, de pratiques, de situations vécues, nous avons enregistré des suggestions, des idées, des points de principe, des points de débat, que la commission n'a pas obligation à combler.

Comment nous allons travailler ?

La commission va d'abord tâcher de rassembler la masse d'informations que vous avez bien voulu apporter.

C'est à partir de vos contributions qu'on préparera quelques propositions en évitant de ne pas tomber trop à côté de la plaque.

Je ne vais pas reprendre l'essentiel des intervenants, mais souligner deux fils rouges pour nos réflexions : le premier, un objectif majeur, c'est la reconnaissance du rôle central des personnes en situation de handicap, ainsi que les personnes âgées. L'usager au centre, ce n'est pas simplement un schéma, l'enjeu est autre. Pour que le rôle central soit autre chose qu'un principe au sens d'Oscar Wilde, il s'agit de suivre la préconisation qui veut transposer la place centrale des personnes dans les organisations, les méthodes, les outils.

L'enjeu est peut-être de considérer la première question comme le fil rouge des suivantes parce que l'expression des usagers ne peut se limiter à l'expression de leurs besoins.

La définition et la question de l'aide technique doit être vu sur un plan opérationnel et peu opposable. Il faut qu'elle soit basée sur une confiance envers les acteurs représentés. C'est cette confiance qui peut permettre d'une logique dénoncée ce matin du toujours plus de professionnels, d'organismes, de contrôles sous l'appellation d'évaluation qui sont peut-être pertinents pour la dépendance la plus complexes, mais pas pour les demandes les plus simples.

Donc nous allons voir si les définitions qui existent peuvent être mises en perspective avec les acteurs au cœur de la réflexion pendant ces deux jours.

Qui confère au matériel la reconnaissance pour le bien de tous ?

C'est le cœur de l'audition.

Si nous arrivons à avancer et définir quelques bonnes pratiques, nous pourrions peut-être entamer le deuxième chantier : affronter la question du financement des aides techniques par la collectivité.

Pour conclure, je me permets de souhaiter à la commission la force de changer ce qu'elle peut changer, ... et surtout la sagesse de distinguer l'un de l'autre.
Merci à tous et bon retour chez vous.